

**COMMUNE DE VERNIER****PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****RETOUR A L’AFFICHAGE A DES FINS COMMERCIALES DANS NOS RUES**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La publicité sur le domaine public est le moyen bon marché pour les entreprises et autres associations désirant se faire connaître du grand public sans devoir délier le cordon de la bourse. L’affichage sur la voie publique est également un moyen pratique qui permet à des personnes sans formation particulière de pouvoir exercer une activité professionnelle avec dignité.

Une majorité éphémère du présent conseil municipal a pris la décision de suivre comme des moutons de panurge leur représentant au conseil d’administratif et de supprimer cette forme d’activité des rues et chemins venions en oubliant que cette activité permet de faire vivre des familles et des entreprises

Par la présente délibération, le groupe MCG veut rétablir cette ignominie de gauche en allant contre la décision prise par la majorité de gauche de cette hémicycle cautionné par la lâcheté du PLR qui a préféré s’abstenir que d’affronter leur Maître politique depuis 2011.

Nous demandons que la délibération du Conseil municipal de la commune de Vernier, du 6 septembre 2022 adoptant le règlement du Conseil municipal relatif à l’interdiction d’affichage à des fins commerciales soit abolie et que le règlement du Conseil municipal relatif à l’affichage à des fins commerciales soient remis au goût du jour en supprimant l’interdiction d’affichage à des fins commerciales

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l’acceptation du projet de délibération ci-après.

Pour le groupe MCG  
Thierry CERUTTI  
Conseiller municipal et ancien Maire de la ville de Vernier

Vernier, le 5mars 2023

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

relative à la

### RETOUR A L’AFFICHAGE A DES FINS COMMERCIALES DANS NOS RUES

Vu l’article 38 du règlement du Conseil municipal de Vernier ;

vu l’article de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu ;

sur proposition de l’un de ses membres ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 **De supprimer la décision prise par le CA de ne plus autoriser la publicité dans l’espace public communal**
- 2 **De réintroduire l’autorisation d’affichage de toutes publicités sur la voie publique dans le territoire de la ville de Vernier**